

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 20 décembre 2012

Date de convocation : 14 décembre 2012

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 17 Présents : 15 Procurations : 2

L'an deux mille douze, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Jean-Jacques CLAVERIE, Nicolas BUZY-VIGNAU, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

ABSENTS EXCUSES : Bruno FRECHOU, Marc CANTON

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN, Bruno FRECHOU à Fabien BERARD

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

Lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2012: *adopté à l'unanimité*

1) Désignation des délégués à l'AEP Pays de Nay : *adopté à l'unanimité*

A compter du 1er janvier 2013, les Syndicats d'Alimentation en Eau Potable de Nay-Ouest et de la Plaine de Nay vont fusionner pour devenir le Syndicat AEP du Pays de Nay. Le conseil a désigné Patrick Moura et Michel Aurignac comme délégués titulaires et Fabien Bérard et Jean-Michel Clos comme délégués suppléants.

2) Convention AEP-Commune d'Asson : *adopté à l'unanimité*

M. le Maire fait part d'une demande des familles Saint-Pie qui consiste à modifier l'alimentation en eau potable de leurs maisons d'habitation aujourd'hui en prise sur l'alimentation du parc Zoologique. A cette fin, il convient de procéder à une extension du réseau dont les travaux sont estimés à 13 742,06 € HT, répartis comme suit : 50% à la charge de l'AEP Nay-Ouest et 50% à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le premier adjoint à signer la convention.

3) Achat local infirmières : *adopté 9 pour, 7 contre, 1 abstention*

Un local de 16 m² appartenant à M. et Mme Carta, attenant au cabinet médical et autrefois occupé par les infirmières, est aujourd'hui vacant. Le conseil décide de l'acheter pour une activité médicale ou para médicale, au prix de la valeur d'achat initiale, soit 13 700 €, sachant que le service des domaines a évalué le bien à 13 600 €.

4) Ouverture de crédits 2013 : *adopté à l'unanimité*

Compte tenu des projets en cours (espace Pétrique-Tambourré et cabinet médical) et de ceux à venir (voirie communale 2013), il convient d'ouvrir des crédits pour ces programmes avant le vote du budget primitif. Il est ainsi décidé à l'unanimité d'affecter 138 000 € au programme "Voirie Communale 2013", 50 000 € au programme "Espace Pétrique-Tambourré" et 5 000 € au programme "Cabinet Médical". Ces affectations vont permettre d'engager des travaux dès le début de l'année.

5) Ligne de trésorerie : *adopté 15 pour, 2 abstentions*

Le conseil décide la mise en place d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour effectuer des paiements sans attendre la réalisation de subventions et encaissement d'autres recettes. Après consultation de plusieurs établissements bancaires, deux d'entre eux ayant répondu favorablement, il s'avère que la proposition la plus intéressante est celle faite par la Banque Postale.

6) Décision modificative n°6 : *adopté 16 pour, 1 abstention*

Il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires comme suit : 15 810 € à partir du chapitre dépenses imprévues et 2 000 € à partir du poste combustibles.

Questions diverses

Transport scolaire :

Lors de la dernière rentrée scolaire, le transport des élèves vers les écoles du Bourg et du Pont Latapie n'a pas pu être assuré dans la mesure où les conditions tarifaires proposées par le transporteur ne correspondaient pas aux critères fixés par le Conseil Général (coût maximum de 600 € par enfant et par an).

A la suite de négociations qui ont conduit à une révision des tarifs et une refonte du circuit, suite à

l'intervention de M. le Maire auprès des élus du département, le Conseil Général a accepté les nouvelles propositions.

Le transport scolaire sera de nouveau effectif à compter du 7 janvier aux conditions suivantes :

- un seul circuit pour 7 élèves bénéficiaires du transport et 4 arrêts aux points suivants : Berdeu, Laborde, Crouseilles et Permasse;

- la convention signée pour 3 ans avec l'entreprise Persillon porte sur les critères suivants: coût total 35 513,97 € TTC, soit 11 837,99 € par an. Cela représente un coût de 1 691,14 € par enfant et par an, ce qui reste largement supérieur aux normes fixées par le département.

Le Conseil Général ayant malgré tout accepté de prendre en charge 80%, la part communale sera de 2 367,59 € par an, soit 338,22 € par enfant.

Le Maire informe que, suite à une question de Marc Canton, le mur derrière l'ancienne mairie a coûté 3 778 €.

Guy Labarrère demande de nouvelles précisions quant au loyer du cabinet médical. Le maire indique qu'il y aura une convention pour deux années.

Rappel de dates :

Noces d'or : 29 décembre 2012 : Voeux de la Municipalité : 5 janvier 2013

Repas des aînés : 2 février 2013